

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 août 2013 portant nomination à la Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

NOR : AFSP1330664A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2010 portant nomination à la Commission nationale d'agrément;
Vu les démissions présentées par M. Jean-Marie CLEMENT, M. Pierre LASCOUMES et Mme Michèle GUILLAUME-HOFNUNG,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale d'agrément susvisée :
Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine de la santé ou des associations :
Mme Virginie HALLEY-DES-FONTAINES, membre titulaire, en remplacement de M. Jean-Marie CLEMENT, suppléée par M. Pascal CHEVIT, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Sont nommés membres de la Commission nationale d'agrément susvisée :
Au titre des personnalités choisies en raison de leur expérience de la vie associative :
Mme Dominique GILLAIZEAU en remplacement de M. Pierre LASCOUMES, pour la durée du mandat restant à courir.
M. Bruno GAURIER, membre titulaire, en remplacement de Mme Michèle GUILLAUME-HOFNUNG, suppléé par Mme Nathalie SAVARY, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 août 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL